

## BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES – VACANCES HIVER 2011

La photocopie de l'avis d'imposition 2009 sera à joindre au dossier afin de déterminer le prix de la journée. Revenus déclarés avant déduction et divisés par 12 pour obtenir la tranche.

Pour 2 enfants inscrits : réduction de 10%, pour 3 enfants inscrits : réduction de 20%.

Tranches	Ressources imposables mensuelles du foyer	Tarif à la journée		Tarif à la Journée		Tarif à la ½ journée	
		Non CAF	Allocataires	Allocataires	Non CAF	Allocataires	Allocataires
Tranche 1	de 0 à 1100	14,00	9,21	10,50	7,11		
Tranche 2	de 1101 à 1400	15,00	10,21	11,50	8,11		
Tranche 3	de 1401 à 1700	15,50	10,71	12,00	8,61		
Tranche 4	de 1701 à 2000	16,00	11,21	12,50	9,11		
Tranche 5	de 2001 à 2300	16,50	11,71	13,00	9,61		
Tranche 6	de 2301 à 2600	17,00	12,21	13,50	10,11		
Tranche 7	de 2601 à 2900	17,50	12,71	14,00	10,61		
Tranche 8	de 2901 et plus	18,00	13,21	14,50	11,11		
Tranche 9	Hors communauté	30,00	24,66	17,00	13,61		

En cas de participation de votre comité d'entreprise, le montant versé vous sera remboursé.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 15 jours.



# ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES HIVER 2011

## JOUY ou MORANCEZ

Permanences d'inscription :  
Les mercredis de 17 h 00 à 18 h 30 à partir du 19  
janvier 2011

**OUVERT AUX ENFANTS DE 3 A 11 ANS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE CHARTRES METROPOLE**



ADPEP 28 – 83 rue de Fresnay - 28000 CHARTRES - Tél. :  
02.37.88.14.14

# La Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

organise des

## ACCUEILS DE LOISIRS

pour les **Vacances d'Hiver**, destinés à accueillir prioritairement les enfants des communes ci-dessous :

• **POLE de JOUY :**

BERCHERES ST GERMAIN, CHALLET, CLEVILLIERS, COLTAINVILLE, GASVILLE-OISEME, JOUY, POISVILLIERS et SAINT PREST

• **POLE de MORANCEZ :**

BERCHERES LES PIERRES, CORANCEZ, MORANCEZ et GELLAINVILLE

• **POLE de SOURS :**

PRUNAY LE GILLON, HOUVILLE LA BRANCHE, NOGENT LE PHAYE et SOURS

Les enfants dont les parents sont domiciliés « hors Communauté d'Agglomération » seront placés sur liste d'attente lors des permanences d'inscription ; une Commission se réunira ensuite et pourra, en fonction des places disponibles, autoriser leur inscription pour la période des vacances d'Hiver (réponse à partir du 16 février 2011).

### DANS TOUS LES ACCUEILS DE LOISIRS :

Les enfants prendront leur repas sur place ainsi que leur goûter (compris dans le tarif). Ils effectueront des sorties, excursions, ainsi que de nombreuses activités éducatives, manuelles, sportives et culturelles. Le planning d'activités sera remis aux familles au début de chaque semaine. L'inscription pendant les petites vacances s'effectue à la journée (avec repas).

#### ACCUEIL DE LOISIRS SITUÉ A JOUY

Rue du Bout aux Anglois  
28 300 JOUY  
Tél : 02 37 22 33 88  
ou 06 32 82 31 60

Il accueille les enfants de **3 à 11 ans**  
de 7 h 00 à 19 h 00.  
Activités de 9 h 00 à 17 h 00 encadrées par  
une équipe pédagogique diplômée et  
expérimentée.  
Accueil assuré par des animateurs qualifiés  
de 7 h 00 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 19 h 00.

#### ACCUEIL DE LOISIRS "L'Orée de Chavannes" SITUÉ A MORANCEZ

Site de Chavannes  
28 630 MORANCEZ  
Tél : 02 37 28 43 10  
ou 06 32 82 59 18

Il accueille les enfants de **3 à 11 ans**  
de 7 h 30 à 18 h 30.  
Activités de 9 h 00 à 17 h 00 encadrées par  
une équipe pédagogique diplômée et  
expérimentée.  
Accueil assuré par des animateurs qualifiés  
de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30.

#### POUR LES ENFANTS DU POLE DE SOURS

(Pôle qui regroupe les Communes de SOURS, NOGENT LE PHAYE, HOUVILLE LA BRANCHE, PRUNAY LE GILLON),

Un accueil est prévu de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30 à l'Ecole de Sours (Ecole primaire de la Vallée - 24, rue Louis Isambert). Un transport sera proposé pour acheminer les enfants vers le Centre situé à Morancez et pour les ramener le soir à Sours (Attention : en fonction du nombre d'inscrits, la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de modifier les conditions de ce transport - horaires, gratuité, dates de fonctionnement... - voire d'annuler ce transport).

**L'inscription à l'accueil du matin et du soir à Sours ainsi qu'au transport Sours-Morancez est gratuite mais obligatoire (cocher sur la fiche jointe au dossier).**

### BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES :

Voir tableau au dos. **Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 15 jours.**

### INSCRIPTIONS ET PERMANENCES :

Les inscriptions seront enregistrées lors de permanences aux Accueils de Loisirs situés à Morancez et à Jouy les :

**Mercredis de 17 h 00 à 18 h 30 à partir du 19 janvier  
2011**

Vous munir du carnet de santé de l'enfant, de la photocopie de votre avis d'imposition et de la photocopie du document CAF attestant que vous percevez des allocations.

Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès des Directeurs des Accueils, des différentes Mairies et auprès de Thomas AMIOT, Coordonateur Enfance-Jeunesse au 02-37-35-27-83 ou 06-74-83-89-44.

**Aucun dossier ne sera accepté avant ces permanences (ni en Mairie ni dans les boîtes aux lettres des Accueils de Loisirs). Les dossiers complétés sont à remettre en mains propres aux Directrices.**

**FICHE D'INSCRIPTION  
"Vacances d'Hiver"**

(Etablir une fiche d'inscription  
par enfant)

Réservé aux PEP :

Dossier déposé le : / /  
A : h

Je soussigné(e) : .....  
Demeurant à : .....  
Désire inscrire mon enfant : Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance.....  
Téléphone : .....

**Cocher l'accueil de loisirs :**

Morancez  Jouy

**Cocher les jours retenus :**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Lundi 21/02/2011    | <input type="radio"/> Lundi 28/02/2011    |
| <input type="radio"/> Mardi 22/02/2011    | <input type="radio"/> Mardi 01/03/2011    |
| <input type="radio"/> Mercredi 23/02/2011 | <input type="radio"/> Mercredi 02/03/2011 |
| <input type="radio"/> Jeudi 24/02/2011    | <input type="radio"/> Jeudi 03/03/2011    |
| <input type="radio"/> Vendredi 25/02/2011 | <input type="radio"/> Vendredi 04/03/2011 |

Accueil du matin et du soir à Sours et / ou transport Sours-Morancez

Soit..... Jours à .....€ = ..... €

Remise 10 % = -.....€

Remise 20 % = -.....€

Montant à régler = ..... €

Règlement par chèque .....N°.....

Chèques vacances .....ou en espèces.....

**JOINDRE LE PAIEMENT A CETTE FEUILLE D'INSCRIPTION (Ordre : PEP 28)  
AINSI QUE LA FICHE SANITAIRE ET DE RENSEIGNEMENTS ET  
L'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE, REMETTRE LE TOUT AUX  
PERMANENCES.**

**FICHE D'INSCRIPTION  
"Vacances d'Hiver"**

(Etablir une fiche d'inscription  
par enfant)

Réservé aux PEP :

Dossier déposé le : / /  
A : h

Je soussigné(e) : .....  
Demeurant à : .....  
Désire inscrire mon enfant : Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance.....  
Téléphone : .....

**Cocher l'accueil de loisirs :**

Morancez  Jouy

**Cocher les jours retenus :**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Lundi 21/02/2011    | <input type="radio"/> Lundi 28/02/2011    |
| <input type="radio"/> Mardi 22/02/2011    | <input type="radio"/> Mardi 01/03/2011    |
| <input type="radio"/> Mercredi 23/02/2011 | <input type="radio"/> Mercredi 02/03/2011 |
| <input type="radio"/> Jeudi 24/02/2011    | <input type="radio"/> Jeudi 03/03/2011    |
| <input type="radio"/> Vendredi 25/02/2011 | <input type="radio"/> Vendredi 04/03/2011 |

Accueil du matin et du soir à Sours et / ou transport Sours-Morancez

Soit..... Jours à .....€ = .....€

Remise 10 % = -..... €

Remise 20 % = -..... €

Montant à régler = ..... €

Règlement par chèque .....N°.....

Chèques vacances .....ou en espèces.....

**JOINDRE LE PAIEMENT A CETTE FEUILLE D'INSCRIPTION (Ordre : PEP 28)  
AINSI QUE LA FICHE SANITAIRE ET DE RENSEIGNEMENTS ET  
L'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE, REMETTRE LE TOUT AUX  
PERMANENCES.**